

Déclaration

Sécuriser la formation pour les jeunes demandeurs d'asile



Accepté par la Session des jeunes par 129 voix contre 42

Année: 2015
Thème: Possibilités de formation et de travail pour les jeunes issu-e-s de l'immigration
Destinataire: Parlement
Type d'entrée: Déclaration

Contenu:

Le terme « migrant(s) » s'applique sans distinction de genre.

Aujourd'hui, de nombreux jeunes migrants (13-25 ans) demandent l'asile en Suisse. Ces jeunes rencontrent de nombreuses difficultés à s'intégrer dans la société, notamment en raison de la langue. Ceci rend l'accès à une formation professionnelle (CFC) difficile.

Nous aimerions considérer plus particulièrement les jeunes détenteurs d'un permis N. Ce dernier est un permis délivré et valable durant toute la procédure d'asile. Nous souhaitons leur faciliter les démarches pour l'accès à l'apprentissage, et la réalisation de celui-ci.

Concrètement, nous aimerions :

- garantir le maintien du permis N pour la durée de l'apprentissage, et statuer sur le renvoi non pas à la majorité, mais une fois leur formation terminée. Une motion allant dans ce sens (15.3127 Jacques Bourgeois) a été déposée, et sera votée prochainement dans les Chambres ;
- assurer l'accès à des classes d'intégration pour les jeunes migrants, ainsi qu'à un conseil en orientation et ceci dans chaque canton ;
- simplifier la procédure administrative nécessaire pour l'embauche d'un jeune migrant. De plus, il est impératif d'informer les personnes concernées (employeurs et employés) de la loi en vigueur.

Justification:

D'une part, ces mesures seraient bénéfiques à la Suisse et à son économie : en effet, rien ne coûte plus cher à la société que d'avoir des personnes à l'aide sociale. Sachez que 70% des réfugiés reconnus avec un permis N ou B (après l'obtention de l'asile) sont à l'aide sociale. Pour éviter ce problème, nous devons fournir une formation aux jeunes requérants et en faire des personnes indépendantes économiquement, et non dépendantes de l'aide sociale !

D'autre part, ces mesures seraient bénéfiques aux requérants : ils auraient accès à une formation leur offrant de meilleures opportunités pour leur futur, en Suisse ou à l'étranger. Cette activité professionnelle à plein temps favoriserait leur intégration.

En conclusion, notre déclaration sera un grand pas en avant pour toutes les composantes de la société suisse, et dans tous les domaines : économique, social et humain.

Faciliter l'éducation, c'est assurer un avenir à toute la jeunesse !

Informations intéressantes sur le thème et Document

Etat et Succès:

Suivi par le forum non terminé